

Arrondissement de
RAMBOUILLET

Canton de CHEVREUSE

Commune de
MAGNY-LES-HAMEAUX

Date de convocation
19 JUIN 2023

Date d'affichage de convocation
19 JUIN 2023

Nombre de conseillers

En exercice : **29**

Présents : **20**

Votants : **29**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

L'An, Deux Mille Vingt-Trois

Le 27 juin,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, retransmise sur les réseaux sociaux et le site internet de la commune, en salle du Conseil Municipal à Magny-les-Hameaux, sous la présidence de Monsieur Bertrand HOUILLON, Maire.

Etaient présents : Bertrand HOUILLON, Frédérique DULAC, Laurence RENARD, Emilie STELLA, Magali DOUSSE, Jean TANCEREL, Brigitte BOUCHET, Denis GUYARD, Raymond BESCO, Yolande GROBON, Fabienne BELLIN-WEILL, Patrick MARQUET, Denis VERGNIAULT, Slimane MOALLA, Chrystèle GUILLARD, Nicolas LARGESSE, Thérèse MALEM, Caroline LIGNOUX, Isabelle SALOME, Stéphane BOUCHARD

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné pouvoir : Tristan JACQUES à Nicolas LARGESSE, Roberto DRAPRON à Emilie STELLA, Arnaud BOUTIER à Denis GUYARD, Eliane GOLLIOT à Slimane MOALLA, Guérigonde HEYER à Chrystèle GUILLARD, Salem LABRAG à Yolande GROBON, Charles RENARD à Laurence RENARD, Anne DEUDON à Thérèse MALEM, Etienne DERVYN à Raymond BESCO

Madame Frédérique DULAC a été élue Secrétaire de séance.

Date de la séance :

27 JUIN 2023

Objet :

**Installation de M. Etienne
DERVYN en remplacement de
Mme Marie-Pierre STRIOLO,
démissionnaire**

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 2121.1 et L. 2121.4,

VU le Code électoral,

VU la démission de Madame Marie-Pierre STRIOLO par courrier, reçu en date du 13 juin 2023,

CONSIDERANT qu'en application de l'article L.2121-4 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire a dument informé Monsieur le Préfet des Yvelines et Madame la Sous-Préfète de Rambouillet, qui en a pris acte,

CONSIDERANT que, conformément à l'article L. 270 du Code électoral et sauf refus express de l'intéressé, « le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit. »,

CONSIDERANT que le candidat venant immédiatement après le dernier élu sur la liste « Ensemble pour Magny-les-Hameaux » déposée en Préfecture est Monsieur Etienne DERVYN,

CONSIDERANT que Monsieur Etienne DERVYN a été informé de l'ensemble de ces éléments par convocation à la séance du Conseil Municipal du 27 juin 2023,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et **à l'unanimité** :

- **Article 1: PREND ACTE** de l'installation de Monsieur Etienne DERVYN en qualité de Conseiller municipal.
- **Article 2: PREND ACTE** de la modification du tableau du Conseil Municipal comme suit :

1 Bertrand HOUILLON
2 Frédérique DULAC
3 Tristan JACQUES
4 Laurence RENARD
5 Roberto DRAPRON
6 Emilie STELLA
7 Arnaud BOUTIER
8 Magali DOUSSE
9 Jean TANCEREL
10 Eliane GOLLIOT
11 Brigitte BOUCHET
12 Denis GUYARD
13 Raymond BESCO
14 Yolande GROBON
15 Fabienne BELLIN-WEILL
16 Patrick MARQUET
17 Guérigonde HEYER
18 Denis VERGNIAULT
19 Slimane MOALLA
20 Chrystèle GUILLARD
21 Salem LABRAG
22 Charles RENARD
23 Nicolas LARGESSE
24 Thérèse MALEM
25 Caroline LIGNOUX
26 Isabelle SALOME
27 Anne DEUDON
28 Stéphane BOUCHARD
29 Etienne DERVYN

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme

Mise en ligne le sur le site internet de la ville : **30 JUIN 2023**

Certifiée exécutoire le : **30 JUIN 2023**



Le Maire

B. HOUILLON



Le Secrétaire de Séance

F. DULAC